

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 095-219505856-20250116-2025-005-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2025

NUMERO: 2025-005. DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu les objectifs du Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités du Conseil Départemental du Val-d'Oise,

Considérant le projet de rénovation du groupe scolaire Emile Zola pour un montant total estimé à 1 833 334,00 euros H.T.

Considérant que ce projet est éligible au Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités,

Considérant le plan de financement joint en annexe.

Décide;

Article 1: D'approuver le plan de financement pour l'opération indiquée.

Article 2: De solliciter de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Vald'Oise l'attribution d'une subvention de 375 000,00 euros dans le cadre du Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités.

Fait à Sarcelles le 16 Janvier 2025.

Le Maire, Patrick HADDAD